



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2017-06004

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2017

# Sommaire

## **Direction du pilotage des politiques interministérielles**

37-2017-06-09-001 - Arrêté portant constitution de la commission consultative d'élus pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (1 page)

Page 3

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-06-09-001

Arrêté portant constitution de la commission consultative  
d'élus pour la Dotation d'Equipement des Territoires  
Ruraux

**ARRETE**  
**DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**  
**COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLUS**

Le préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 notamment l'article 179 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux qui résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement des communes et de la Dotation de Développement Rural ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU l'article L. 2334-37 du Code Général des Collectivités Locales qui institue, auprès du Préfet, une commission des élus ;

VU les articles R. 2334-32 à 35 du Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'arrêté préfectoral daté du 12 juin 2014 portant constitution de la commission consultative d'élus

VU la désignation d'élus établie par l'Association des Maires d'Indre et Loire en date du 30 mai 2017 suite à la vacance des sièges des anciens présidents d'EPCI ayant perdu leur mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1 :** l'arrêté en date du 12 juin 2014 portant constitution de la commission d'élus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est modifié comme suit :

• **Représentants des Maires :**

- Monsieur Jean SAVOIE, maire de Pouzay
- Madame Laurence RIGUET, maire de Bourgueil,
- Madame Martine JUSZCZAK, maire de Lémeré,
- Monsieur Thierry ELOY, maire de Mazières de Touraine,
- Madame Danielle GUILLAUME, maire de Véretz,
- Monsieur Bernard PIPEREAU, maire de Manthelan,

• **Représentants des Présidents d'EPCI :**

- Monsieur Gérard HENault, président de la communauté de communes Loches Sud Touraine,
- Madame Jocelyne COCHIN, présidente de la communauté de communes Bléré Val de Cher,
- Monsieur Xavier DUPONT, président de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Pierre LOUAULT, vice-président de la communauté de communes Loches Sud Touraine,
- Monsieur Claude VERNE, président de la communauté de communes du Val d'Amboise,
- Monsieur Bernard CHÂTEAU, vice-président de la communauté de Chinon, Vienne et Loire
- Monsieur Jean-Pierre GASCHET, président de la communauté de communes du Castelrenaudais,
- Monsieur Christian PIMBERT, président de la communauté de communes Touraine Val de Vienne,

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire et dont une copie sera adressée aux membres de la commission et à M. le président de l'Association des Maires.

Fait à Tours, le 9 juin 2017  
Louis LE FRANC